



## COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2018-2019

1. Avec le parrainage du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, le Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball organise une épreuve départementale masculine et féminine senior appelée Coupe du Conseil Départemental.
2. La COC 35 est chargée de l'organisation de la compétition.

### 3. Engagements

La coupe du Conseil Départemental est ouverte aux équipes d'Ille-et-Vilaine évoluant dans le championnat territorial.

Les clubs ne peuvent engager qu'une équipe masculine et féminine disputant un championnat de niveau 1<sup>ère</sup> division et niveaux inférieurs et formée des joueurs et joueuses disputant ce championnat.

Les demandes d'engagement seront faites par le Comité d'Ille-et-Vilaine.

Le montant de l'engagement est de 20 € par équipe engagée.

**L'engagement est à indiquer au Comité avant le 03/12/2018**

### 4. Formule de l'épreuve

La coupe se dispute soit en tournoi formule championnat aux premiers tours, soit par élimination directe. La COC 35 adapte l'organisation en fonction des possibilités.

#### Dates retenues pour la coupe Masculine

06/01/2019 : 1<sup>er</sup> tour  
24/02/2019 : 2<sup>ème</sup> tour  
07/04/2019 : ½ finale  
08/06/2019 : finale

#### Dates retenues pour la coupe Féminine

06/01/2019 : 1<sup>er</sup> tour  
24/02/2019 : 2<sup>ème</sup> tour  
07/04/2019 : ½ finale  
08/06/2019 : finale

En fonction du nombre d'équipes engagées, la coupe se jouera en 5 tours :

06-01-19 : 1<sup>er</sup> tour  
24-02-19 : 2<sup>ème</sup> tour  
24-03-19 : 3<sup>ème</sup> tour  
21-04-19 : ½ finale  
08-06-19 : finale

### 5. Choix des terrains

Les adversaires sont tirés au sort. Tirage intégral, sauf au premier tour, pour les équipes qualifiées en coupe de France si la date est identique et si le nombre d'engagés permet d'avoir des exempts. Le premier tiré reçoit.

Aucun report n'est possible (sauf qualifié en coupe de France). Si un club recevant ne dispose pas de sa salle ou de celle d'un club de proximité, l'organisation de la rencontre sera confiée à son adversaire. Le lieu des finales sera fixé par la COC 35. Les clubs intéressés par la réception des finales peuvent se manifester dès à présent auprès du Comité (appel à candidature).

## 6. Organisation des rencontres

Les matchs ont lieu aux dates fixées par le calendrier.  
En cas d'absence d'une des équipes, celle-ci sera déclarée forfait.  
Les arbitres seront désignés par la C.T.A.

## 7. Durée des rencontres

### Matchs simples

La durée des rencontres est la durée réglementaire : 2 x 30mn.  
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de 2 x 5mn après un repos de 10mn.  
Si nouvelle égalité, 2 x 5mn sans temps de repos entre les prolongations. Si nouvelle égalité après la seconde prolongation, épreuve des tirs au but selon règlement FFHB.

### Tournois à 3 équipes

Se référer au Règlement Fédéral.  
La durée des rencontres est la durée réglementaire : 2 x 20mn.

## 8. Qualifications des joueurs

Seuls sont autorisés à participer à cette épreuve les joueurs évoluant habituellement en championnat de 1<sup>ère</sup> division et niveaux inférieurs quelle que soit la catégorie d'âge (au moins la moitié des matchs joués au niveau 1<sup>ère</sup> division et niveaux inférieurs depuis septembre jusqu'à la date du match et cela dès que le joueur a joué plus de 5 matchs).  
Les joueurs licenciés après le 12 mars de l'année sportive en cours ne seront pas qualifiés pour cette épreuve.

## 9. Règle du handicap

Matchs simples : 2 buts de handicap par division d'écart ; tournois : 1 but de handicap. Ces buts inscrits au tableau de marque avant le début du match.  
*Exceptionnellement, la 3<sup>ème</sup> division territoriale est considérée comme une division.*

## 10. Règlement financier

Une péréquation des frais de déplacement et d'arbitrage sera établie tour par tour.

## 11. Résultats

Utilisation de la FDME - Feuille De Match Electronique, et son export le dimanche soir avant 19h.

## 12. Tirage au sort

Il sera réalisé en Conseil d'Administration le 10 décembre 2018 pour l'ensemble de la compétition.

**Pour la COC 35**  
**François BAUDET - Président**